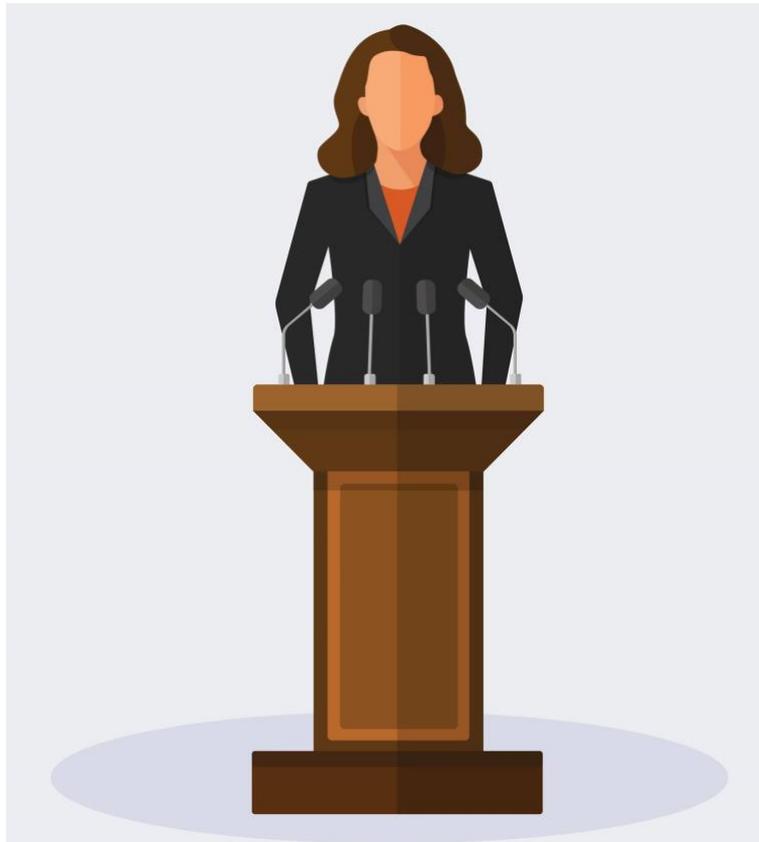


Une cheffe du gouvernement en Tunisie, pourquoi pas ?

Imen Meherzi



Une cheffe du gouvernement en Tunisie, pourquoi pas ?



« La Tunisie est dirigée par vous ! », n'a-t-il pas dit le président de la République, Kaïs Saïd en s'adressant aux ouvrières agricoles à l'occasion de la fête des femmes ? Et nombreux sont les discours officiels prometteurs qu'on entend toujours à propos de la femme tunisienne... Or, il y a dix ans déjà, depuis le début de la transition démocratique, la représentation des femmes aux postes de décision qu'elle quelle que soit dans les gouvernements, au Parlement, à la présidence des partis politiques, ou même dans les bureaux exécutifs, demeure en deçà d'une véritable égalité.

Si on observe la composition des gouvernements successifs de 2011 jusqu'à 2020, on constate que le taux moyen de représentation des femmes ne dépasse pas les 16 %. Ce qui montre que les gouvernements ont hérité de la sous-représentation des femmes et de l'absence de compétences féminines à la tête du gouvernement. D'ailleurs, aucune femme n'a exercé cette fonction depuis l'indépendance.. A commencer du gouvernement Hamadi Jbeli (2011-2013), jusqu'à celui de Hichem Mechichi (Septembre 2020-), dans le meilleur des cas, la présence des femmes n'a pas dépassé les 29 %. Ce dernier représente le taux de présence des femmes dans l'équipe composée par

l'actuel chef du gouvernement, Hichem Mechichi. De l'avis de certains observateurs, il s'agit d'un premier pas vers l'égalité des chances surtout en comparaison avec la faible présence des femmes dans le gouvernement Hamadi Jbeli. Avec trois femmes sur 38 ministres et secrétaires d'Etat, soit 8%. Ce dernier était le pire en matière de parité !

A cet égard, plusieurs interrogations s'imposent : est-ce que le chemin vers la parité dépend toujours du bon gré du chef du gouvernement? L'ascension des femmes parmi les leaders politiques commence-t-elle à voir le jour ou reste-t-elle encore lointaine ?

Au Parlement, les femmes ne représentent que 22% des élus du dernier scrutin. La loi paritaire, adoptée en 2011, exigeant de faire figurer en alternance des candidats hommes et femmes dans les listes électorales, demeure limitée dans sa portée. En effet, cette loi n'a pas permis de parvenir à une véritable parité, car les femmes sont les grandes absentes en tête de listes. Dans les faits, les députés ont adopté la parité verticale -c'est-à-dire l'alternance homme-femme successive sur chaque liste électorale- uniquement. Quant à la parité horizontale- c'est-à-dire l'alternance homme-femme à la tête des listes électorales -, elle n'a pas été retenue. Exception faite pour les élections municipales où le principe de parité horizontale et verticale a été adopté par l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) en 2016.

« La Tunisie a fait le premier pas sur le chemin de la parité ». C'est ce que confirme une étude portant sur l'accès des femmes aux postes de gouvernance en Tunisie (Amel Ben Rhouma et Bilel Kchouk, 2019). L'étude estime qu'en dépit de ses limites, l'adoption de la parité sur les listes électorales a constitué une réelle fenêtre permettant aux femmes d'accéder au pouvoir législatif. Cette mesure prise dans un contexte de transition démocratique a permis de garantir une certaine présence féminine au niveau des pouvoirs politiques successifs, selon les deux chercheurs.

Mais sommes-nous sur la voie de la parité alors qu'il n'y a qu'une seule femme à la tête d'un bloc parlementaire, que trois femmes seulement- Abir Moussi, Samia Abbou et Samah Dammak- présidentes des commissions parlementaires (17 au total) et que le taux de présence des femmes à la tête de listes électorales ne dépasse pas les 15 % ?

Tous ces indicateurs portent à croire que les Tunisiennes ont encore un long chemin à parcourir pour atteindre la parité en politique!

A quand la parité ?

Au niveau mondial, le Rwanda est devenu pionnier en termes de parité. Avec plus de 61% de femmes à la chambre des députés, ce pays africain figure en tête du classement de l'ONU. La forte présence des femmes est due, entre autres, à une législation qui impose un quota de 30% de femmes dans les instances de prise de décisions de l'Etat. Outre le Parlement, la représentativité des femmes au Rwanda trouve son chemin au Sénat et surtout au gouvernement avec neuf rwandaises sur 19 ministres. Et comme cette présence ne peut pas demeurer sans effet sur la cause des femmes, de réelles réformes ont été réalisées telle que l'adoption de l'égalité dans l'héritage et l'instauration du droit à la propriété foncière. Parvenir à une parité va au-delà d'un simple slogan, d'un discours prononcé à l'occasion de la fête des femmes, d'une promesse électorale ou encore des mesures sans lendemain. Citons à cet effet l'exemple du projet de loi sur l'égalité dans l'héritage élaboré par la commission des libertés individuelles, créée en août 2017 sous le gouvernement Youssef Chahed, qui prend la poussière dans les tiroirs du Parlement.

Nul ne peut prôner la parité sans engager de réelles réformes en matière de gouvernance, sans mettre en place un arsenal juridique permettant de changer les choses... Sans compter les députés du peuple qui profèrent des discours « misogynes » et « sexistes » Rappelons- les propos abjects et misogynes d'un élu envers sa collègue se moquant de ses menstruations !

Il faudra du temps pour que les slogans « pro-égalité » soient réellement concrétisés dans nos contrées où changer les mœurs et garantir les droits des femmes serait déjà un bon début. Cela dit, le combat pour aboutir à la pleine égalité des droits et des chances doit se poursuivre...

Imen Mehrzi

